

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES SUMENE ARTENSE**

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Mercredi 19 mai 2010 – Village de Vacances VVF de Vendes à BASSIGNAC**

### **18 Conseillers Communautaires Titulaires présents**

Monsieur Stéphane BRIANT, Commune d'ANTIGNAC  
Monsieur Marc MAISONNEUVE, Commune de BASSIGNAC  
Monsieur Mikaël TEIL, Commune de CHAMPAGNAC  
Messieurs Daniel CHEVALEYRE et René GOULESQUE, Madame Martine MONCOURIER, Commune de CHAMPS SUR TARENTAINE/MARCHAL  
Monsieur Philippe DELCHET, Commune de LA MONSELIE  
Monsieur Jacques RONGIER, Commune du MONTEIL  
Monsieur Christophe MORANGE, Commune de MADIC  
Messieurs Hervé GOUTILLE, Eric MOULIER et Madame Claire CHASTANG, Commune de SAIGNES  
Monsieur Bertrand FORESTIER, Commune de SAUVAT  
Monsieur Robert BONHOMME, Commune de TREMOUILLE  
Monsieur René GERVAIS, Commune de VEBRET  
Messieurs Guy LACAM et René SABATIER, Madame Dominique MARION, Commune d'YDES.

### **4 Conseillers Communautaires Titulaires excusés suppléés ou ayant donné pouvoir**

Monsieur Jacques AUCHABIE, excusé et ayant donné pouvoir à Monsieur Mikaël TEIL, Commune de CHAMPAGNAC,  
Madame Chantal BERNARD, excusée et suppléée par Monsieur Didier MORIN, Commune de VEBRET,  
Madame Catherine MAISONNEUVE, excusée et suppléée par Monsieur Gilbert CHANCEL, Commune de VEYRIERES,  
Monsieur Alain DELAGE, excusé et suppléé par Madame Nicole VIDAL, Commune d'YDES.

### **8 Conseillers Communautaires Suppléants étaient également présents**

Madame Marie-Claude LUC, Commune de BASSIGNAC  
Monsieur Jacques RIVET, Commune du MONTEIL  
Madame Mireille LEYMONIE, Commune de MADIC  
Madame Emilienne TROQUIER, Messieurs Léon PICARD et Franck BROQUIN, Commune de SAIGNES  
Madame Françoise GILLES, Commune de SAUVAT  
Monsieur René BERGEAUD, Commune d'YDES

### **6 Conseillers Communautaires Suppléants excusés**

Monsieur Jérôme JUILLARD, Commune d'ANTIGNAC  
Monsieur Gilles RIOS, Commune de CHAMPAGNAC  
Madame Jacqueline GALVAING, Commune de LA MONSELIE  
Monsieur Marcel VERSAPUECH, Commune de CHAMPS/TARENTAINE - MARCHAL  
Monsieur Olivier MAYET, Commune de TREMOUILLE  
Monsieur Bernard BOUVELOT, Commune d'YDES

Monsieur Marc MAISONNEUVE souhaite la bienvenue à l'ensemble des Conseillers Communautaires. Il présente les excuses de Monsieur BENGUIGUI, responsable de l'Agence d'Aurillac du journal La Montagne, qui devait participer à ce Conseil Communautaire et qui est retenu par d'autres obligations.

A l'issue de la réunion, il invite l'ensemble des participants à un apéritif et un buffet offerts par la Commune de BASSIGNAC.

Vingt et un conseillers sont présents (22 votants). Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 20.

Les comptes-rendus des Conseils Communautaires en date du 8 février et du 26 mars 2010 sont approuvés à l'unanimité.

Madame Marie-Claude LUC est désignée secrétaire de séance.

Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Admissions en non valeur redevances Transports Scolaires,
- Marchés publics concernant les Transports Scolaires rentrée septembre 2010.

L'ordre du jour ainsi complété est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

## 1) HOTEL D'ENTREPRISES INTERCOMMUNAL (Voir document joint au dossier du Conseil Communautaire) :

Monsieur Guy LACAM, Président de la Commission d'appel d'offres fait le compte rendu des réunions d'ouverture des plis des 22 avril et 6 mai 2010 concernant l'appel d'offres ouvert pour la création d'un Hôtel d'Entreprises Intercommunal à Ydes. Il propose d'examiner les propositions des entreprises les mieux classées par la C.A.O. à savoir :

LOTS	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT HT DE L'OFFRE	OPTION RETENUES HT	MONTANT HT DE L'OFFRE	
N°1 TERRASSEMENT VRD – ESPACES VERTS	RMCL Champassis Sud 15240 VEBRET	109 740,91 €	11 183,97 €	120 924,88 €	
N°2 GROS OEUVRE	GROUPEMENT				
	SNE JOUVE ZAC de La Tuilerie 19110 BORT LES ORGUES	SARL GOUNY ET FILS La Jotte 19200 MARGERIDES	131 823,61 €	3 690,50 €	135 514,11 €
N°3 CHARPENTE BOIS MENUISERIES INT HABILLAGE EXT	SARL PALAT 21, rue de la Fontaine Minérale 15140 SAINT MARTIN VALMEROUX		125 868,20 €		125 868,20 €
N°4 BARDAGE COUVERTURE PORTES SECTIO.	ENTREPRISE DELFAU 47, rue de La Dienne BP 47 19110 BORT LES ORGUES		74 146,29 €	14 222,22 €	88 368,51 €
N°5 ETANCHEITE	ENTREPRISE RIOS 1115, avenue de la Gare 19110 BORT LES ORGUES		21 072,78 €		21 072,78 €
N°6 MENUISERIES EXTERIEURES ALU	SARL GATINIOL 10, avenue de la République 15210 YDES		39 768,40 €		39 768,40 €
N°7 PLATRIERIE PEINTURE	SA ROQUES 50-52 avenue de Prades 15000 AURILLAC		26 000,00 €		26 000,00 €
N°8 CARRELAGE FAÏENCE	S.A.S. BRUNHES JAMMES Z.I. de Lescudilliers 15000 AURILLAC		11 637,85 €		11 637,85 €
N°9 PLOMBERIE SANITAIRE	EURL MOREAU Cheyssac 15240 VEBRET		8 570,64 €		8 570,64 €
N°10 CHAUFFAGE ELECTRICITE VMC	S.A.S. C. TAZE 495, ZAC de la Tuilerie 19110 BORT LES ORGUES		30 983,10 €		30 983,10 €
	TOTAL		579 611,78 €	29 096,69 €	608 708,47 €

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer le marché pour les dix lots concernés avec les dix entreprises retenues pour un montant global de 608 708,47 € HT.**

Monsieur MAISONNEUVE souligne que ce projet est financé globalement à hauteur de 77,45 % par l'Etat, la Région et le Département. L'autofinancement de la C.C.S.A. s'élèverait à 155 424 €. Il informe l'Assemblée que plusieurs entreprises artisanales ont déjà fait part à la collectivité de leur candidature pour une location dans cet équipement qui répond pleinement à leurs attentes.

## **2) GESTIONS DES PERSONNES (Voir listing joint au dossier du Conseil Communautaire) :**

Monsieur MAISONNEUVE présente les différents dossiers concernant la gestion des personnels de la Communauté de Communes Sumène Artense.

### **A) Embauche d'un agent contractuel en CDD (Emploi non pourvu dans les conditions statutaires) :**

Monsieur le Président informe les Conseillers Communautaires que le poste d'agent de maîtrise de la C.C.S.A. est toujours vacant, aucune candidature d'agent titulaire correspondant au profil demandé n'ayant été reçue à ce jour.

Il propose donc de renouveler le contrat de l'agent actuellement en poste à compter du 15 juillet 2010 pour assurer la gestion du pôle technique dans le cadre d'un contrat à durée déterminée établi en application de l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 modifié.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cette proposition.**

### **B) Création d'un poste d'ATT 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> juillet 2010 :**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'agent d'assainissement en charge de la surveillance des stations d'épurations a renouvelé sa demande de travail à mi temps pour des raisons médicales. Il propose de pérenniser l'embauche de l'agent en poste à ce jour qui a déjà effectué des remplacements et des contrats de saisonnier au sein de la collectivité et qui donne entière satisfaction. Cet agent serait recruté à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 sur un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe, stagiaire durant une année avant d'être proposé à la titularisation.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, entérine les propositions de Monsieur le Président et accepte la création à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 d'un poste d'Adjoint Technique Territorial 2<sup>ème</sup> classe .**

### **C) Recrutement d'un chargé de mission Patrimoine :**

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération n° 89/2009 en date du 10 décembre 2009 validant la réalisation d'un diagnostic des patrimoines sur la Communauté de Communes Sumène Artense, sous la forme de l'embauche d'un chargé de mission spécifique sur une durée courte de 6 mois maximum.

Il indique que des entretiens ont eu lieu le 3 mai et ont validé la candidature de Mademoiselle Marine ROUX. Il propose de procéder à l'embauche sous forme d'un contrat de besoin occasionnel en application de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, de 3 mois renouvelable une fois, à compter du lundi 7 juin 2010.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'embauche de Mademoiselle Marine ROUX à compter du 7 juin 2010 pour une durée de 3 mois renouvelable une fois, à temps complet et autorise Monsieur le Président à signer le contrat de travail correspondant,**

#### **D) Renouvellement de la mise à disposition d'un agent de la C.C.S.A. au SYSTOM de Bort Artense**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de notre partenariat avec le SYSTOM de Bort Artense pour la mise en œuvre de la déchetterie et du quai de transfert des déchets ménagers, la C.C.S.A. met à disposition du Syndicat Mixte de Stockage des Ordures Ménagères, trois agents (un agent à temps plein et deux remplaçants) qui ont pour mission de gérer la déchetterie et le quai de transfert. La convention de mise à disposition arrivant à échéance le 30 juin 2010, il est nécessaire de signer une nouvelle convention de mise à disposition.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cette proposition, et autorise Monsieur Guy LACAM, Vice-Président à signer la convention de mise à disposition avec le SYSTOM de Bort-Artense.**

#### **F) Recrutement d'un agent contractuel pour effectuer les transports scolaires, modification du temps de travail hebdomadaire:**

Monsieur le Président rappelle la délibération N°78/2009 du 10 décembre 2009 autorisant le recrutement d'un agent contractuel pour effectuer un circuit de transport scolaire à raison de 16 heures par semaine pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010.

Pour des raisons de disponibilité, l'agent recruté sur ce poste a été embauché uniquement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2010. Il a donc été nécessaire de recruter un nouvel agent contractuel à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010 sur la base d'une durée hebdomadaire de 12 heures par semaine annualisée sur la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2010. Un agent possédant le permis transport en commun, a accepté en urgence d'effectuer cette mission à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010 afin d'assurer la continuité du service.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président, afin de répondre aux besoins du service, à modifier la durée de travail hebdomadaire de ce contrat à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010 sur la base de 12 heures hebdomadaires.**

#### **G) Recrutement de deux saisonniers pour l'été 2010 :**

Monsieur le Président propose aux Conseillers Communautaires de recruter deux agents contractuels saisonniers :

- un du 1<sup>er</sup> juin au 15 août 2010 à raison de 35 h 00 par semaine,
- un du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2010 à raison de 35 h 00 par semaine.

Ces agents saisonniers assureront la collecte des déchets ménagers et l'entretien des sentiers de randonnées ainsi que divers travaux.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à recruter ces deux contractuels saisonniers.**

### **3) *PROJET DE TERRITOIRE 2010/2012 AVEC LE CONSEIL GENERAL DU CANTAL :***

Monsieur le Président informe l'Assemblée que Monsieur Vincent Descoeur, Président du Conseil Général, souhaite le rencontrer accompagnés des deux conseillers généraux du territoire le 10 juin 2010 afin de faire une dernière lecture du projet de territoire de la C.C.S.A. qui sera présenté en Commission Permanente du Conseil Général le 18 juin 2010.

Il reprend les fiches actions proposées en insistant sur celles qui nécessitent soit des informations complémentaires soit une prise de compétence nouvelle par la C.C.S.A. (Voir point suivant).

- Plan Local de l'Habitat : le Conseil Général réfléchit à la définition de la compétence intercommunale à envisager et nous donnera ensuite les consignes concernant la mise en œuvre de cette fiche action.
- Logements locatifs et lotissements communaux : Toutes les communes de la C.C.S.A. qui ont des projets de logements locatifs ou de lotissements les ont inscrits dans le projet de territoire (lignes sectorielles). Le Département les instruira suivant l'enveloppe annuelle.
- Etude et mise en place de systèmes de chauffage au bois : Monsieur RONGIER, maire du Monteil informe l'Assemblée que le projet de sa commune n'est plus d'actualité puisque l'étude a conclu à la non faisabilité de ce projet.
- Organisation des transports scolaires : Monsieur BRIANT, Président de la Commission Transports Scolaires du Conseil Général informe l'Assemblée des modifications d'attribution liées à la réglementation des marchés européens. La Communauté de Communes qui n'était attributaire des circuits qu'en cas de lots infructueux va continuer à perdre certains circuits puisque des entreprises nationales répondent aux appels d'offres et que les transporteurs privés locaux, pour sauvegarder leurs emplois, sont amenés à répondre à presque toutes les demandes émanant du Conseil Général. A la rentrée 2011, la C.C.S.A. devrait perdre 3 des 4 circuits à renouveler, le quatrième circuit pouvant peut être nous être attribué dans le cadre des négociations en cours. Les communautés de communes qui participent à l'organisation des transports scolaires devraient percevoir une aide financière du Conseil Général pour le financement du salaire de l'agent en charge de ce service (Financement du poste de Nicolas HURTEBIS sur trois ans de façon dégressive à raison d'un mi temps pour la C.C.S.A.). Une bonification du financement du service de 7,5 % (soit 82,5 % au lieu de 75 %) a été actée et sera sollicitée auprès du Conseil Général. Les missions des organisateurs secondaires sont très importantes et Monsieur MAISONNEUVE reste très inquiet sur la gestion des transports scolaires aussi bien au niveau financier qu'au niveau de la responsabilité de la collectivité.

Monsieur MAISONNEUVE rappelle la procédure à suivre pour intégrer un projet communal à l'avenant au projet de territoire de la C.C.S.A. qui sera signé en 2011. Les documents suivants doivent être adressés à la C.C.S.A. dès que possible :

- Avant projet Sommaire établi par le maître d'œuvre choisi par la commune,
- Plan de financement définitif,
- Délibération du Conseil Municipal validant le projet et autorisant le maire à solliciter un fonds de concours auprès de la C.C.S.A.

Le dossier sera alors présenté en conseil communautaire pour validation.

#### **4) EXAMEN DES NOUVELLES COMPETENCES DE LA C.C.S.A. (Voir document Joint au dossier du Conseil Communautaire) :**

Monsieur le Président reprend les statuts actuels de la C.C.S.A. et informe l'Assemblée que la mise à jour des compétences de la C.C.S.A. se fera en deux temps puisqu'il n'est pas possible de délibérer aujourd'hui sur les compétences concernant le Plan Local de l'Habitat (PLH), la mise en place d'une structure d'arrondissement pour les enseignements artistiques, le transport à la demande. Seules trois compétences vont être examinées et proposées au vote lors de ce conseil communautaire.

##### **A) Compétence C5 Espaces Naturels Sensibles :**

Monsieur CHEVALEYRE précise que les Espaces Naturels Sensibles (ENS) relèvent d'une procédure nationale gérée par les Conseils Généraux. Son financement provient de la taxe sur les Espaces Naturels Sensibles. Il y a 14 sites dans le Cantal dont la Tourbière de la Pignole qui est classée ENS depuis 2008. D'autres sites de la C.C.S.A. pourront être concernés par cette compétence ultérieurement s'ils sont classés ENS.

Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes, dans le cadre de ses compétences optionnelles concernant la protection et la mise en valeur de l'environnement (groupe C), puisse assurer le portage et la coordination des contrats Espaces Naturels Sensibles en partenariat avec le Conseil Général du Cantal.

La Tourbière de la Pignole est le premier site du territoire Sumène Artense à être classé Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Afin de concrétiser ce projet, il est nécessaire que la C.C.S.A. opte pour cette nouvelle compétence qui n'entraîne aucun transfert de fiscalité.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, opte pour l'extension de ses compétences optionnelles à l'activité suivante :**

**C5 : Espaces Naturels Sensibles (ENS) : Portage et coordination des contrats ENS en particulier celui concernant le site de la Tourbière de la Pignole.**

### **B) Compétence D2 : Création ou réhabilitation de logements locatifs d'intérêt communautaire**

A ce jour, la Communauté de Communes Sumène Artense possède au titre de ses compétences optionnelles groupe D : Politique du logement et du cadre de vie, la compétence D2 : Création ou réhabilitation de logements locatifs d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire les logements locatifs répondant à ces deux critères :

- terrains ou immeubles appartenant à la C.C.S.A.,
- situés dans une commune dont la population est inférieure à 600 habitants.

Monsieur le Président propose l'élargissement de cette compétence à la commune associée de Marchal dont la population est inférieure à 600 habitants.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de modifier les termes de cette compétence optionnelle comme suit :**

**D2 : Création ou réhabilitation de logements locatifs d'intérêt communautaire :**

**Sont d'intérêt communautaire les logements locatifs répondant à ces deux critères :**

- **Terrains ou immeubles appartenant à la Communauté de Communes,**
- **Situés dans une commune ou une commune associée dont la population est inférieure à 600 habitants.**

### **C) Compétence D4 Enfance et Jeunesse :**

Monsieur le Président rappelle les conclusions de l'étude menée par le Greta des Monts du Cantal concernant les besoins identifiés dans le domaine de l'Enfance et de la Jeunesse sur le territoire Sumène Artense.

Afin de pouvoir mettre en place des actions nouvelles dans ces domaines, il est nécessaire que la C.C.S.A. opte pour la prise d'une nouvelle compétence optionnelle répertoriée dans le groupe D : Politique du logement et du cadre de vie.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité opte pour l'extension de ses compétences optionnelles aux activités suivantes :**

**D4 : Enfance et Jeunesse :**

- **Dans le domaine de l'enfance : Mise en place et gestion d'un Relais Assistantes Maternelles Intercommunal (Relais Petite Enfance)**
- **Dans le domaine d'une compétence jeunesse partielle pour le public adolescent de 12 à 17 ans : Définition, mise en œuvre et coordination d'un projet éducatif local intercommunal à destination de ce public avec notamment la mise en place d'un conseil communautaire jeunes, la**

**mise en œuvre d'actions spécifiques à destination des 12-17 ans et toute action relative à la mise en œuvre de cette compétence partagée.**

Monsieur MAISONNEUVE précise que ces trois délibérations seront transmises aux treize communes adhérentes à la C.C.S.A. afin qu'elles soient soumises au vote de chaque Conseil Municipal dans un délai de trois mois. Interviendra ensuite un arrêté du Préfet dans un délai de trois mois.

## **5) DOSSIERS EN COURS :**

### **A) Validation du plan de financement définitif de l'action tourisme de la charte forestière:**

Monsieur CHEVALEYRE, Vice-Président en charge du tourisme, informe l'Assemblée que le plan de financement de cette action sera revu et définitivement arrêté au prochain conseil communautaire. La montant de la subvention LEADER n'est pas encore validé.

### **B) Validation du plan de financement du projet d'aménagement du site de Chastel Marlhac :**

Monsieur le Président présente le plan de financement prévisionnel concernant l'aménagement, la sécurisation et la mise en valeur du site remarquable de Chastel Marlhac.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le plan de financement prévisionnel suivant :**

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>RESSOURCES</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>%</b>
Clôtures agricoles et franchissements	975 €	Etat (réserve parlementaire)	2 860 €	16 %
Clôtures de sécurité	3 736 €	Région (FRIT)	1 743 €	10 %
Signalétique directionnelle et de danger	900 €	Département (EDT)	2 720 €	15 %
Signalétique d'interprétation	9 600 €	Europe (LEADER)	4 873 €	27 %
Support signalétique d'interprétation	800 €			
Edition du livret-guide	675 €			
Mobilier bois (bancs, tables-bancs)	450 €			
Divers (poteaux bois, béton, visseris,...)	1 000 €	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>12 196 €</b>	<b>67 %</b>
		Autofinancement	5 940 €	33 %
<b>COUT TOTAL HT</b>	<b>18 136 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 136 €</b>	

**et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers.**

Le début des travaux d'aménagement du site de Chastel Marlhac est programmé pour l'automne 2010.

### **C) Choix du prestataire et validation du plan de financement actualisé de l'étude pour la pépinière d'arbres de haies :**

Monsieur Christophe MORANGE rappelle qu'une étude pour la mise en place d'une pépinière de plants d'arbres de haie d'origine Massif Central a été inscrite au projet de territoire pour un montant prévisionnel toutes taxes comprises de 33 000 €.

Suite à l'avis d'appel public à concurrence qui a été publié le 4 mars dans le journal « La Montagne », il propose de retenir l'offre de BOIS SYNERGIE CONSULTANTS qui répond au cahier des charges de

cette consultation. Il précise que le montant de l'offre est de 21 500 € HT soit 25 714 € TTC et présente le plan de financement prévisionnel de cette étude.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient le cabinet BOIS SYNERGIE CONSULTANTS pour la réalisation de l'étude pour la mise en place d'une pépinière de plants d'arbres de haie d'origine Massif Central pour un montant HT de 21 500 € soit 25 714 € TTC et valide le plan de financement prévisionnel suivant :**

DEPENSES	MONTANT TTC	RESSOURCES	MONTANT	%
Frais d'étude	25 714 €	Europe LEADER*	9 000 €	35 %
		Région « crédit environnement »	7 714 €	30 %
		Département du Cantal (EDT)	3 857 €	15 %
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>25 714 €</b>	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>20 571 €</b>	<b>80 %</b>
		Autofinancement	5 143 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>25 714 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>25 714 €</b>	

\*Financement sur le coût HT

**D) Point sur l'étude juridique et financière menée par le Conseil Général dans le cadre du SDDEA pour la structure d'arrondissement :**

La réunion qui était programmée par le Conseil Général en présence du bureau d'étude et des présidents des quatre communautés de communes a été reportée à la date du 3 juin 2010. Ce dossier sera débattu lors du prochain Conseil Communautaire.

Monsieur Gérard LEYMONIE, Maire de Mauriac et Président de la Communauté de Communes du Pays de Mauriac, a demandé à la Sous Préfecture d'étudier la faisabilité de créer une structure d'arrondissement sous forme associative.

**E) Compte rendu de la CAO du 18 mai 2010 concernant l'étude pour le transport à la demande :**

Messieurs LACAM et MOULIER représentaient la C.C.S.A. à cette commission d'appel d'offres intercommunautaire.

Monsieur Guy LACAM informe l'Assemblée que 17 dossiers de consultation ont été retirés mais qu'une seule réponse est parvenue à la Communauté de Communes du Pays Gentiane qui est chargée de cette consultation pour les 3 communautés concernées (Pays de Mauriac, Pays Gentiane et C.C.S.A.).

Il est proposé de retenir le cabinet ITER dans le cadre d'une offre à hauteur de 20 425 € HT soit 24 428,30 € TTC. Des négociations sont en cours sur quelques détails concernant le mémoire technique de cette proposition. Le plan de financement définitif sera présenté au prochain conseil communautaire.

L'enveloppe prévisionnelle pour cette étude était estimée à 29 000 € TTC avec un financement à hauteur de 50 % du Conseil Général (acté) et 30 % de l'ADEME (subvention non confirmée à ce jour).

**6) QUESTIONS DIVERSES :**

**A) Admissions en non valeur :**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire les difficultés que rencontre le Receveur Communautaire pour effectuer le recouvrement de trois redevances concernant les transports scolaires, exercice 2006.

Madame le Receveur Communautaire, vu l'impossibilité d'assumer le recouvrement de ces redevances, en demande l'admission en non-valeur.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide l'admission en non-valeur de ces trois redevances pour un montant total de 328,77 €.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit .

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES SUMENE ARTENSE**

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2010**

**Centre Nautique de Lastioules à TREMOUILLE**

### **16 Conseillers Communautaires Titulaires présents**

Monsieur Stéphane BRIANT, Commune d'ANTIGNAC

Monsieur Marc MAISONNEUVE, Commune de BASSIGNAC

Monsieur Mikaël TEIL, Commune de CHAMPAGNAC

Messieurs Daniel CHEVALEYRE, René GOULESQUE et Madame Martine MONCOURIER, Commune de CHAMPS SUR TARENTEINE/MARCHAL

Monsieur Philippe DELCHET, Commune de LA MONSELIE

Monsieur Jacques RONGIER, Commune du MONTEIL

Monsieur Christophe MORANGE, Commune de MADIC

Messieurs Hervé GOUTILLE et Eric MOULIER, Commune de SAIGNES

Monsieur Bertrand FORESTIER, Commune de SAUVAT

Monsieur Robert BONHOMME, Commune de TREMOUILLE

Monsieur René GERVAIS, Commune de VEBRET

Madame Catherine MAISONNEUVE, Commune de VEYRIERES

Monsieur Guy LACAM, Commune d'YDES.

### **6 Conseillers Communautaires Titulaires excusés supplésés ou ayant donné pouvoir**

Monsieur Jacques AUCHABIE, excusé et ayant donné pouvoir à Monsieur Mikaël TEIL, Commune de CHAMPAGNAC,

Monsieur Joël GAUTHIER, excusé et suppléé par Monsieur Gilles RIOS, Commune de CHAMPAGNAC,

Madame Claire CHASTANG, excusée et suppléée par Monsieur Franck BROQUIN, Commune de SAIGNES,

Madame Chantal BERNARD, Commune de VEBRET excusée et ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe MORANGE,

Madame Dominique MARION, excusée et suppléée par Madame Nicole VIDAL, Commune d'YDES,

Monsieur René SABATIER, excusé et suppléé par Monsieur René BERGEAUD, Commune d'YDES.

### **7 Conseillers Communautaires Suppléants présents**

Monsieur Marcel VERSAPUECH, Commune de CHAMPS SUR TARENTEINE

Madame Jacqueline GALVAING, Commune de LA MONSELIE

Madame Mireille LEYMONIE, Commune de MADIC

Monsieur Léon PICARD, Commune de SAIGNES

Madame Françoise GILLES, Commune de SAUVAT

Monsieur Olivier MAYET, Commune de TREMOUILLE

### **4 Conseillers Communautaires Suppléants excusés**

Monsieur Jérôme JUILLARD, Commune d'ANTIGNAC

Madame Marie-Claude LUC, Commune de BASSIGNAC

Madame Emilienne TROQUIER, Commune de SAIGNES

Monsieur Didier MORIN, Commune de VEBRET

Monsieur Robert BONHOMME souhaite la bienvenue à l'ensemble des Conseillers Communautaires. Il invite l'Assemblée à un buffet offert par la Mairie de Trémouille à l'issue de la réunion.

Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de Communes Sumène-Artense, remercie l'ensemble des Conseillers Communautaires de leur présence.

Monsieur René GOULESQUE présente le Centre Nautique de Lastioules ainsi que les activités et le personnel de l'Association qui gère cette base de voile.

Vingt conseillers sont présents (deux pouvoirs donc 22 votants). Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures 50. Le compte-rendu du Conseil Communautaire en date du 19 mai 2010 n'appelle aucune remarque.

Monsieur Robert BONHOMME est désigné secrétaire de séance.

Un point est ajouté à l'ordre du jour :

- Loyer bâtiment de Sauvat (logement et atelier).

L'ordre du jour ainsi complété est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

## **6) *Projet de territoire 2010/2012 :***

### **A) Avenant avec la Région Auvergne**

Monsieur MAISONNEUVE précise qu'aucune nouvelle fiche ne sera acceptée si ce n'est la déclinaison ou le complément d'une fiche existante (mise en œuvre des résultats des études concernant la jeunesse ou le site de Lastioules par exemple).

Le comité de concertation avec la Région est programmé le 12 novembre 2010 à Riom-ès-Montagnes. Une réunion préparatoire avec le Pays Haut Cantal Dordogne et les cinq Présidents des Communautés de Communes est prévue le 14 septembre en mairie de Riom-ès-Montagnes. Au cours de cette rencontre seront abordées les nouvelles demandes de financement au niveau du FRADDT Pays.

### **B) Dernières modifications concernant le projet de territoire avec le Conseil Général du Cantal**

Messieurs MAISONNEUVE et BRIANT ont rencontré Monsieur Vincent DESCOEUR le 10 juin 2010 afin de faire le point sur la contractualisation 2010/2012 avec le Conseil Général du Cantal.

Il en ressort plusieurs modifications ou ajustements :

- Transports scolaires : le financement du poste de Nicolas HURTEBIS sur la base d'un mi temps est acté à compter de janvier 2011,
- La fiche concernant l'investissement pour le site de Lastioules sera prise en compte dans le cadre de l'avenant avec un plan de financement finalisé,
- Les deux fiches concernant la dernière tranche de la Piste Verte sur Bassignac et la liaison entre la Piste Verte de la C.C.S.A. et le futur tracé de la CC du pays de Mauriac (contournement du viaduc de Vendes et du tunnel par l'ancienne D3) ont été fusionnées,
- Fiche action globale pour l'ensemble du domaine culturel avec un engagement du Conseil Général que sur la première année (dans l'attente du devenir des compétences du Conseil Général).

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide l'ensemble des fiches actions inscrites au projet de territoire dont le tableau récapitulatif est annexé au présent compte rendu et autorise Monsieur le Président à signer le Contrat de Développement Territorial avec le Président du Conseil Général du Cantal.**

## **7) *Commission Développement (voir dossier conseil communautaire) :***

### **A) Réhabilitation du Monteil : point sur l'avancée du dossier, choix du SPS et du bureau de contrôle**

Suite à la consultation concernant la mission du coordonnateur SPS et les missions de contrôle pour la réhabilitation du bâtiment du Monteil (habitation + atelier), Monsieur Christophe MORANGE propose de retenir les offres suivantes :

- Coordonnateur SPS : AV Coordination – 19110 SAINT JULIEN PRES BORT pour un montant HT de 1 900 €,
- Bureau de contrôle : BUREAU VERITAS – 15000 AURILLAC pour un montant HT de 1 990 €.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide ces propositions et autorise le Président à signer les contrats correspondants.**

**B) Etude pépinière de plants d'arbres de haies : point sur le dossier et modification du plan de financement**

Monsieur MORANGE rappelle la délibération en date du 19 mai 2010 validant le choix du prestataire et le plan de financement prévisionnel pour cette étude.

Il précise qu'il est nécessaire de valider un nouveau plan de financement puisque les subventions européennes LEADER sont toujours calculées sur les coûts HT.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- valide le nouveau plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	MONTANT TTC	RESSOURCES	MONTANT	%
Frais d'étude	21 500 €	Europe LEADER	7 525 €	35 %
		Région « crédit environnement »*	6 450 €	30 %
		Département du Cantal (EDT)*	3 225 €	15 %
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>21 500 €</b>	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>17 200 €</b>	<b>80 %</b>
		Autofinancement	4 300 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>21 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>21 500 €</b>	
* Prorata de la subvention sur le coût H.T.				

- autorise le Président à solliciter les partenaires financiers pour l'attribution de subventions,

**C) Transport à la demande : mise à jour du plan de financement**

Monsieur Guy LACAM rappelle que la mise en concurrence concernant l'étude pour le transport à la demande a été menée dans le cadre d'un groupement de commandes pour trois communautés de communes Pays Gentiane, Pays de Mauriac et Sumène Artense.

La commission d'appel d'offres intercommunautaire s'est réunie le 18 mai 2010 et propose de retenir l'offre du cabinet ITER qui s'élève globalement à 22 725 € HT (tranche ferme et tranche conditionnelle).

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité retient la proposition du cabinet ITER comme suit**

Tranche ferme	18 325 € HT soit	21 916,70 € TTC
Tranche conditionnelle	4 400 € HT soit	5 262,40 € TTC
	22 725 € HT soit	27 179,10 € TTC

et autorise le Président à signer l'acte d'engagement correspondant,

**Le plan de financement prévisionnel suivant est également validé à l'unanimité:**

- Subvention Conseil Général 50 % : 13 589,00 €

•	<b>Subvention ADEME 30 % :</b>	<b>8 154,00 €</b>
•	<b>Autofinancement CCSA :</b>	<b><u>5 436,10 €</u></b>
	<b>TOTAL :</b>	<b>27 179,10 €</b>

#### **D) Accessibilité des établissements recevant du public : présentation de la convention du groupement**

Monsieur le Président présente la convention du groupement de commandes concernant les diagnostics des Etablissements Recevant du Public (ERP). Chaque Maire concerné est invité à signer cette convention (voir copie dans le dossier du conseil communautaire) .L'appel d'offre sera lancé début septembre 2010.

#### **E) Parc d'activités intercommunal : cessions de terrains**

Monsieur le Président fait part aux Conseillers Communautaires des différentes demandes concernant l'acquisition de terrains sur le Parc d'Activités Intercommunal d'Ydes.

Les élus communautaires, à l'unanimité, donnent un accord de principe au Président afin qu'il continue à négocier avec les futurs acquéreurs. Le prix de vente des terrains a déjà été fixé par délibération du 30 juin 2003 à savoir :

- de 0 à 3 000 m<sup>2</sup> : 7 € HT le m<sup>2</sup>
- de 3 001 à 9 999 m<sup>2</sup> : 6 € HT le m<sup>2</sup>
- au dessus de 10 000 m<sup>2</sup> : 5 € HT le m<sup>2</sup>.

Hôtel d'entreprises : les travaux de terrassement ont débuté le 28 juin 2010. La durée des travaux est estimée à environ 6 à 7 mois. Plusieurs entrepreneurs ont déjà fait acte de candidature pour la location d'un des trois modules atelier/bureau.

### **8) *Commission Tourisme (voir dossier conseil communautaire) :***

Monsieur CHEVALEYRE présente les différents dossiers en cours concernant le tourisme.

#### **A) Etude stratégique de développement du site de Lastioules**

Le rapport de première étape du cabinet MOUVENS a été reçu. Il sera présenté par les consultants à la commission tourisme le 5 juillet prochain à 14h à Champs.

Le rapport établit les grandes lignes suivantes :

- 1) Présentation de la commande et de la Communauté de Communes Sumène Artense
- 2) Spécificités du site de Lastioules et attentes des acteurs (d'où les consultations réalisées par entretiens et questionnaires)
- 3) Etat des lieux de l'offre touristique du territoire
- 4) Analyse synthétique de l'offre concurrentielle

La seconde phase consistera en la présentation de trois scénarii de développement du site. Un second comité de pilotage aura lieu le 6 août à 14h à Champs et aura pour objectif de faire un choix sur le scénario à creuser. Le troisième comité de pilotage (prévu le 13 septembre à 14h à Champs) dressera le projet finalisé tant en terme d'investissement que de fonctionnement.

#### **B) Action tourisme de la Charte Forestière : modification du plan de financement**

Monsieur CHEVALEYRE rappelle la délibération n°29/2009 du 18 juin 2009 validant la participation de la C.C.S.A. à l'étude de définition d'un produit touristique entre Champs-sur-Tarentaine et Condat dans le cadre de la Charte Forestière du Massif de la Rhue et du Haut Cantal et validant le plan de financement. Il

rappelle également que l'étude sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Cézallier, a été confiée au cabinet Mille Lieux sur le Terre pour un montant total de 28 106 € TTC.

Il précise que depuis cette délibération une subvention européenne a été obtenue, ce qui modifie le plan de financement.

Conseil Régional d'Auvergne	5 875,00 €
Conseil Général du Cantal	11 242,00 €
Leader	<u>2 996,24 €</u>
Total subventions :	20 113,24 €

Autofinancement	7 992,76 €
Répartis comme suit (règle appliquée sur l'ensemble des projets de la Charte Forestière)	
CC Sumène Artense (45%)	3 596,74 €
CC Pays Gentiane (40%)	3 197,10 €
CC Cézallier (15%)	1 198,92 €

Il précise donc que cette modification entraîne une baisse de l'autofinancement apporté par la Communauté de Communes Sumène - Artense de 1 348,26 € (3 596,74 € au lieu de 4 945,00 €).

Il ajoute qu'une convention de partenariat a été passée avec les deux autres communautés de communes et qu'il est aussi nécessaire de passer un avenant avec celle-ci avec le plan de financement final ci-dessus.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le nouveau plan de financement tel que ci-dessus présenté et autorise le Président à signer un avenant à la convention de partenariat entre les trois communautés de communes.**

### **C) Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'ALT du 22 juin 2010**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ALT du Grand Pays de Salers s'est réunie le 22 juin à Mauriac. Les statuts, modifiés par l'intégration de Sumène Artense ont été adoptés après discussion.

Les 12 représentants de l'Office de Tourisme de Sumène Artense à l'ALT sont les suivants :

- Collège des élus :
  - o Daniel CHEVALEYRE,
  - o Jérôme JUILLARD,
  - o Eric MOULIER,
  - o Jacques RONGIER,
  - o Gilles RIOS,
  - o René GERVAIS,
  
- Collège des socioprofessionnels
  - o Sylvain LAFON, directeur VVF de Vendes
  - o Jérôme GAILLARD, prestataire pêche sur Marchal et Trémouille
  - o Alain ROCHON, camping l'Air du Temps à Beaulieu
  - o Annie DALMAS, présidente du GTA
  - o Jean-Pierre GALEYRAND, représentant l'association du Musée de la Mine
  - o Daniel ESTAGER, biscuiterie Apiflor à Madic

Chaque OTI (Mauriac, Salers, SA) dispose de 12 délégués.

Un règlement intérieur sera prochainement proposé afin de compléter les statuts.

Suite à l'Assemblée Générale, s'est réuni le conseil d'administration qui a désigné les membres du bureau : ils sont au nombre de 10, 5 professionnels et 5 élus, et Sumène Artense y a 3 délégués : Daniel CHEVALEYRE, Eric MOULIER et Jean-Pierre GALEYRAND.

## **D) Compte rendu de la Commission Tourisme du 29 juin 2010**

La commission tourisme s'est réunie le 29 juin 2010 à 20h à Saignes.

### **1) Office de Tourisme**

Elle a notamment fait le point sur l'organisation estivale de l'office de tourisme :

L'Office de Tourisme à Champs a été mis en place et est désormais opérationnel : embauche à partir du 19 avril, aménagement du local de Champs, ouverture 6 jours sur 7. L'ouverture au public s'est faite le 13 mai. Sur juillet et août, l'Office sera ouvert tous les jours, selon des horaires quasi-identiques.

Le point d'accueil de Saignes ouvre le 10 juillet et fermera le 22 août. Il sera ouvert matin et après-midi, avec une fermeture hebdomadaire le jeudi. A Ydes, le Pôle location ouvre le 5 juillet et fermera le 29 août (10h30 12h, 14h 18h et plus largement les week-ends).

Concernant les actions, les documents promotionnels ont été mis à jour (guide d'accueil et d'hébergements) et largement diffusés dans le département et aux alentours (5 ALT du Cantal + Sancy + Bort Artense). Le flyer sur Lastiouilles a été refait, de manière séparée de la piste verte, le format restant cependant identique à l'année précédente. Un guide de la piste verte a été édité valorisant le plan fait par Frédéric JEUDY et rappelant également les consignes de sécurité (A3 plié en 4).

Une réunion de bureau de l'ALT a eu lieu le 28/06/2010 à Mauriac. Différentes actions ont été évoquées : site internet, éditions, journées d'échanges et de visites pour les agents et élus des différents territoires, futures éditions. Un document de présentation des actions de l'ALT devrait être conçu pour expliquer les missions de chacun à l'ensemble des prestataires.

Un forum des prestataires de l'ALT aura lieu le 16 octobre 2010 en Sumène Artense.

En terme de financements, sur un budget total de 68 150 €, environ 9 500 € ont été dépensés à ce jour.

### **2) La partie tourisme du projet de territoire :**

- a. Etude Lastiouilles et investissements afférents : voir ci-dessus.
- b. Piste verte : la vente de la voie ferrée à la commune de Bassignac devrait être effective en 2010.
- c. Labellisation des sentiers VTT : la commission souhaite s'orienter vers un label de la Fédération Française de Cyclotourisme. Un pré projet a été présenté et sera affiné pour la prochaine commission. Il prend en compte le montant minimum d'intervention du Conseil Général (20 000 € H.T.).
- d. Piste équestre : l'opération pourra être engagée à partir de septembre 2010.
- e. Aménagement des sites remarquables : l'appel d'offres pour l'interprétation et l'aménagement du site de Chastel Marlhac a été validé au dernier conseil communautaire et un premier comité de pilotage aura lieu le 9 juillet à 14h à Champs.

### **3) Diagnostic des patrimoines**

Le diagnostic des patrimoines a commencé le 7 juin 2010, par la collecte des données existantes sur le territoire auprès des services de la DRAC et des archives départementales notamment. Un comité de pilotage technique a eu lieu le 23 juin avec Mme BREUIL du CG. Marine ROUX rencontrera les personnes ressources et les élus dans les deux mois d'été. Le premier rendu aura lieu le 6 septembre à 20h.

## **E) Tarifs de la taxe de séjour 2011**

Le Conseil Général du Cantal souhaite, dans un souci d'équité entre les touristes, harmoniser la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire départemental.

Le tableau ci-dessous recense les tarifs actuels de la CCSA et les tarifs souhaités dans le cadre de l'harmonisation départementale.

Hébergement	Fourchette CGCT	Tarif CCSA Actuels	Tarifs si harmonisés
Meublé non classé	0.20/0.40	0.40	0.40
Meublé 1*	0.20/0.75	0.40	0.50
Meublé 2*	0.30/0.90	0.40	0.75
Meublé 3*	0.50/1.00	0.50	0.90
Meublé 4*	0.65/1.50	0.65	1.15
Hôtels non classés	0.20/0.40	0.40	0.40
Hôtels 1*	0.20/0.75	0.40	0.50
Hôtels 2*	0.30/0.90	0.40	0.75
Hôtels 3*	0.50/1.00	0.50	0.90
Hôtels 4*	0.65/1.50	0.65	1.15
Chambres hôtes NC		0.40	0.70
Chambres hôtes 1*		0.40	0.70
Chambres hôtes 2*		0.40	0.75
Chambres hôtes 3*		0.50	0.75
Chambres hôtes 4*		0.65	0.80
Campings HPA NC		0.20	0.20
Campings HPA 1*	0.20	0.20	0.20
Campings HPA 2*	0.20	0.20	0.20
Campings HPA 3*	0.20/0.55	0.40	0.40
Campings HPA 4*	0.20/0.55	0.40	0.40
Villages vacances	0.20/0.90	0.40	0.50

Cette harmonisation est souhaitée à compter de l'année 2011 et est l'un des critères d'attribution des subventions du Conseil Général du Cantal aux Agences Locales de Tourisme. Pour être opérationnelle, cette harmonisation devra être votée par l'ensemble des communautés de communes du Cantal.

La commission tourisme du 29 juin a indiqué que l'harmonisation devait aussi porter sur les exonérations. Par ailleurs, il a été demandé si une dégressivité pouvait être mise en place pour les personnes restant longtemps sur le territoire, afin de limiter l'impact financier.

**Le conseil communautaire donne un avis favorable à l'harmonisation de la taxe de séjour au niveau départemental à condition que l'ensemble des structures délibèrent en ce sens mais souhaite connaître la position du CDT pour les exonérations afin de se positionner globalement sur la mise en place des nouveaux tarifs de la taxe de séjour.**

#### **F) Subvention Office de Tourisme de Sumène Artense (2<sup>ème</sup> acompte)**

Monsieur le Président rappelle la délibération validant le versement d'un acompte de 10 000 € sur la dotation prévue à l'Office de Tourisme de Sumène Artense.

Il ajoute que la convention d'objectif entre la Communauté de Communes Sumène Artense et l'Office de Tourisme de Sumène Artense prévoit le versement d'un deuxième acompte sur la subvention d'un montant de 10 000 € au plus tard le 31 août de chaque année

Compte tenu des besoins en trésorerie de l'association et de la demande formulée par celle-ci en date du 17 juin, il propose de procéder dès ce jour au versement du deuxième acompte.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité valide le versement d'un deuxième acompte de 10 000 € sur la subvention à l'Office de Tourisme de Sumène Artense.**

## **9) Commission culture (voir dossier conseil communautaire) :**

Monsieur Stéphane BRIANT présente à l'Assemblée l'ensemble des dossiers concernant le domaine culturel.

### **A) Festival Chapelles'arts : bilan**

Avec pour thème l'animal et sa représentation dans l'art, le 1<sup>er</sup> Festival Chapelles'Arts a été une très belle réussite. A Champs sur Tarentaine, près de 300 enfants du territoire sont venus faire leur Carnaval en présentant leurs créations artistiques.

La Chapelle du Roc Vignonet, sur la commune d'Antignac a accueilli les installations plastiques et théâtrales Ulysse Désenchanté du Théâtre Beliâshe de même qu'un concert de Glik, groupe de musique klezmer.

Le fonds Régional d'Art Contemporain d'Auvergne a investi la Chapelle de Vendes avec deux œuvres d'artistes de renommée internationale : Paolo Grassino et Johan Creten.

Cinq artistes locaux, participant au projet « l'Animal dans l'Art » ont, pour leur part, exposé leurs différentes approches artistiques en la Chapelle de Salsignac, sur la commune d'Antignac.

Le groupe Symphonique Balzac était, quand à lui, programmé à la Chapelle de Saignes.

### **B) Programmation 2010/2011**

Le lancement de la saison 2010/2011 aura lieu lors du 1<sup>er</sup> spectacle « L'Opéra du Dragon » interprété par la Compagnie du Théâtre de Romette, le 17 octobre, à 18 heures à Champs-sur-Tarentaine.

Ce spectacle est programmé en partenariat avec la Comédie de Clermont Ferrand.

Une soirée lecture chez l'habitant est également prévue avec cette compagnie.

Au cours de la saison 2010-2011, sept autres manifestations seront programmées dans les communes du territoire de la CCSA. (Théâtre, concert, Hibernarock, spectacle jeune public, contes....)

La programmation 2010/2011 sera validée par la Commission Culture de septembre 2010 et sera soumise au vote du Conseil Communautaire de l'automne.

### **C) Projet fédérateur 2010/2011**

Se réapproprier pour réinventer le répertoire de l'Artense, jouer avec la mémoire, la singularité d'un territoire et mettre en forme un moment musical inédit sont les finalités de ce projet.

L'idée est de provoquer une rencontre entre répertoire traditionnel et musique actuelle.

Les prémices de ce projet :

- Laurent ROUSSEAU serait accueilli en résidence sur le territoire Sumène Artense durant six week-ends de 2 jours à partir de novembre 2010 (Hébergement chez l'habitant – organisation de veillées le samedi soir),
- Partenariat soutenu avec le collège d'Ydes,
- Travail avec des acteurs du territoire (Résidence de création)
- Rencontres avec les associations culturelles souhaitant s'investir dans ce projet

- Représentation finale dans le cadre du Festival Chapelles'arts.

Le danseur et chorégraphe Yan RABALLAND devrait également intervenir lors de la deuxième édition du festival Chapelles'arts. .

Tous ces projets seront finalisés durant l'été et proposés à la validation des membres de la commission culture en septembre 2010.

Les délibérations correspondantes seront à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

#### **D) Eveil musique et danse rentrée 2010**

Monsieur BRIANT commente le dossier établi par le cabinet Kalyps concernant le projet de création d'un E.P.C.C. (Etablissement Public de Coopération Culturelle) pour la mise en œuvre u schéma départemental de développement des enseignements artistiques (musique et danse) et en particulier les simulations financières concernant les participations de chacune des quatre communautés de communes concernées.

Monsieur Gérard LEYMONIE souhaite une rencontre entre les quatre présidents des communautés de communes pour discuter de l'engagement d'adhésion à un éventuel E.P.C.C. et la participation financière de chacun.

Dans le cas d'un accord, la prise de la compétence enseignements artistiques dans le cadre du SDDEA devra être proposée au prochain conseil communautaire.

Le Conseil Général du Cantal souhaiterait une mise en place effective pour le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**Le Conseil Communautaire donne un accord de principe sur les conclusions de l'étude effectuée par le cabinet Kalyps dans l'attente d'une position commune des quatre collectivités concernées.**

### ***10) Commission communication (voir dossier conseil communautaire) :***

Monsieur René GOULESQUE présente le sommaire de la prochaine lettre « Quoi de Neuf en Sumène Artense » qui sortira courant août 2010.

- Page 1 :  
Edito
- Pages 2 et 3 :  
Gestion des Déchets : nouvelle organisation et projets en cours
- Page 4 :  
Vers la création d'un service Enfance Jeunesse
  - Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)
  - Un Projet Educatif Local (PEL) pour nos ados
- Page 5 :  
Culture
  - Lancement de la prochaine saison (date et lieu)
  - Résidence d'artistes (Laurent Rousseau)
  - Festival Chapelles'arts - Photos (carnaval, expositions...)
  - Reprise cours d'éveil musique et danse
- Pages 6 et 7 :  
Tourisme
  - Office de Tourisme
  - ALT
  - Le Centre Nautique de Lastiouilles
- Page 8 :  
Brèves
  - Début des travaux de l'Hôtel d'entreprises

- Etude sur la mise en œuvre d'une pépinière de plants d'arbres de haies d'origine Massif Central
- Le patrimoine de Sumène Artense en perspective
- l'aventure Leader continue
- ERRATUM : Dans notre précédente lettre d'info n° 14, dans le texte Information PVP, la définition du sigle CNAM n'est pas la bonne : le sigle CNAM est celui du Conservatoire National des Arts et Métiers

## ***11) Questions diverses :***

### **A) Loyer bâtiment de Sauvat (logement et atelier)**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la réhabilitation du bâtiment intercommunal destiné à l'installation d'un nouvel entrepreneur sur la commune de Sauvat au lieu-dit Le Monteil est en cours d'achèvement, la réception des travaux étant fixée au lundi 26 juillet 2010.

Il propose de fixer le montant des loyers des parties habitation et annexes professionnelles en vue d'une prochaine location.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe les loyers mensuels, dans le respect des estimations maximum au m<sup>2</sup> pour un logement conventionné.**

### **B) Visite du sénateur Jacques MEZARD**

Monsieur MAISONNEUVE rappelle aux conseillers communautaires que le Sénateur Jacques MEZARD viendra rencontrer les élus des Cantons de Saignes et Champs-sur-Tarentaine le mercredi 28 juillet à 10 heures à Champs-sur-Tarentaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures quarante cinq.